I

(Communications)

CONSEIL

RÉSOLUTION DU CONSEIL ET DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL

du 25 novembre 1991

sur la recherche et les statistiques en matière d'éducation dans la Communauté européenne

(91/C 321/01)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET LES MINISTRES DE L'ÉDUCATION RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,

constatant le besoin d'un socle solide d'informations, de statistiques adéquates et de recherches comparatives, en vue d'approfondir la coopération en matière d'éducation qu'ils ont institué par leur résolution du 9 février 1976;

considérant que, à cette fin, il conviendrait de:

— poursuivre les échanges d'information et de documentation, ainsi que d'experts, déjà réalisés dans le cadre du réseau d'information sur l'éducation *Eurydice*, dont les activités ont été définies dans leur résolution du 6 décembre 1990, et du programme de visites *Arion*,

— intensifier les efforts pour établir des statistiques adéquates et comparables sur l'éducation dans la Communauté européenne,

— mettre en valeur la recherche nationale en matière d'éducation sur des thèmes d'intérêt pour la coopération européenne et intensifier la recherche comparative dans ce domaine,

— faciliter la mise en œuvre de projets de recherche en matière d'éducation visant la promotion de la coopération au niveau communautaire et la diffusion de leurs résultats;

tenant compte de la recherche en matière d'éducation déjà effectuée non seulement au niveau national, mais aussi par des organisations internationales et européennes, tant gouvernementales que non gouvernementales,

A. **Recherche en matière d'éducation**

ENCOURAGENT une diffusion plus large en Europe des résultats des projets de recherche au niveau des États membres et au niveau de la Communauté ainsi que des organisations internationales et européennes sur des thèmes d'intérêt pour la politique de l'éducation des États membres et relevant de domaines prioritaires pour la coopération;

ACCUEILLENT favorablement l'établissement d'une coopération plus étroite entre les instituts de recherche, les institutions d'enseignement supérieur et les chercheurs indépendants s'occupant de la recherche en matière d'éducation;

ENCOURAGENT l'organisation de projets de recherche en commun dans plusieurs États membres et de recherche comparative couvrant toute la Communauté, dans des domaines prioritaires pour la coopération tels que la mise en valeur de la dimension européenne dans l'éducation et l'apprentissage des langues étrangères;

INVITENT la Commission à collaborer à l'intensification de ces trois activités et à leur faire rapport sur les premiers résultats avant le 30 juin 1993;

B. **Statistiques de l'éducation**

ENCOURAGENT la poursuite et l'amélioration de l'action des services de la Commission et notamment d'*Eurostat*, en étroite collaboration avec les services compétents des États membres, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Là où l'existence de statistiques nationales le permettrait, cette action pourrait être consacrée particulièrement à l'étude d'indicateurs et à la collecte de statistiques relevant de domaines prioritaires pour la coopération en matière d'éducation.